



LYCÉE JEAN-BAPTISTE COROT
DE DOUAI



CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT
RÉGIONAL DE DOUAI

Classe de seconde générale option Musique 6 heures ou Danse Modern' Jazz 6 heures

Les élèves disposant déjà d'une pratique artistique en musique ou en danse en conservatoire, en école de musique, en école de danse ou en milieu associatif peuvent poursuivre leur passion en étant inscrit en Seconde Générale au lycée Corot et au Conservatoire de Douai.

A l'issue de la classe de troisième, les élèves entrent en seconde générale et suivent les enseignements du tronc commun comme tous les élèves de seconde générale, mais ils bénéficient d'un enseignement optionnel en musique ou en danse de 6 h 00 par semaine et sont inscrits dans une classe à emploi du temps aménagés de manière à pouvoir continuer leur formation musicale ou de danse au conservatoire à rayonnement régional de Douai.

Le lycée Corot propose uniquement l'option musique 6 heures et l'option Danse Modern' Jazz 6 heures en classe de seconde à la rentrée 2026.

Les élèves suivant l'enseignement optionnel musique ou danse modern jazz 6 heures en seconde devront être inscrits au sein du conservatoire de Douai.

A l'issue de la Classe de seconde générale à Horaires Aménagés en Musique de seconde, les élèves peuvent s'orienter :

- En première Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse (S2TMD) en spécialité musique ou danse modern jazz 6 heures.
- En première Générale en choisissant librement les 3 enseignements de spécialité ; le lycée Corot assure l'enseignement de la spécialité musique (4 heures en première, 6 heures en terminale) et l'option musique 3 heures s'ils le souhaitent.
- En première générale avec l'option musique 3 heures.
- En première technologique avec option musique.

La Section Technologique du Théâtre, de la Musique et de la Danse :

L'architecture des enseignements du cycle terminal est alignée sur celle des autres séries technologiques : au-delà des enseignements communs à toutes les séries, un enseignement de spécialité spécifique en première (« économie, droit et environnement du spectacle ») de 3h, et deux enseignements de spécialité en première et en terminale (« culture et sciences chorégraphiques / ou musicales / ou théâtrales » et « pratique de la danse / ou de la musique / ou du théâtre ») d'une durée totale de 11h en première et de 14h en terminale.

Ces classes regroupent des jeunes musiciens et des danseurs qui désirent à la fois poursuivre leurs études secondaires jusqu'à l'obtention du Baccalauréat et leurs études musicales ou chorégraphiques dans un emploi du temps aménagé pour ensuite se consacrer à une vie professionnelle en liaison avec la musique.

Ces classes sont destinées aux élèves réunissant un bon niveau d'enseignement général et artistique. Accessible après validation du dossier scolaire par le lycée et tests de niveaux par le conservatoire, cette filière est en parfaite adéquation avec les études post Bac liées aux différents métiers de la musique ou de la danse. Ces métiers pouvant être préparés par les différents conservatoires supérieurs ou pôles supérieurs de musique, les facultés ou les établissements d'études supérieures liées au son, à la culture, à la facture d'instrument, aux métiers artistiques dans les domaines de la danse.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Admission en classe de seconde option musique 6 heures

L'admission en Seconde générale option musique 6 heures est prononcée dans les conditions suivantes :

- ✓ Pour les musiciens, des tests de niveau et de potentiel sont organisés au Conservatoire de Douai le jeudi 07 mai 2026, tests comportant une épreuve de formation musicale (lectures, oreille musicale) et l'exécution d'un morceau imposé par instrument dont le titre est communiqué au moins six semaines avant la date des épreuves pour les musiciens.
- ✓ Pour les danseurs, des tests de niveau et de potentiel sont organisés dans le studio de danse du lycée Corot le mercredi 13 mai 2026 à partir de 13 h 30 ; ils consistent à participer à une séance de cours.
- ✓ Le dossier scolaire est examiné.
- ✓ Le Directeur du Conservatoire et le Proviseur du lycée Corot définissent conjointement la liste des élèves admis. Une notification est envoyée à la famille, à l'établissement d'origine du candidat et aux services académiques début juin.
- ✓ Le chef d'établissement d'origine prend la décision définitive d'orientation et organise la saisie informatique des vœux.
- ✓ L'inscription au lycée Corot se fait début juillet.

Date limite de retour des dossiers de candidature au lycée Jean-Baptiste Corot de Douai
et au conservatoire de Douai : le lundi 13 avril 2026

Les familles sont invitées à prendre contact avec les établissements d'accueil dès maintenant. Ne pas attendre la décision définitive de l'orientation prise par l'établissement d'origine, mais signaler cette candidature :

- ✓ au professeur principal de la classe
- ✓ au professeur de musique ou d'EPS
- ✓ au principal du Collège
- ✓ au conseiller d'orientation de l'établissement

Les tests de sélections se dérouleront **le mercredi 13 mai 2026 à partir de 13h30 pour les danseurs** dans le studio de danse du lycée Corot et **le jeudi 07 mai 2026 pour les musiciens** au conservatoire.

POUR TOUTES PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES S'ADRESSER SIMULTANÈMENT

Au :
LYCÉE J.B COROT - Secrétariat du Proviseur
133, rue Saint-Vaast - B.P 810 - 59508 DOUAI CEDEX
Téléphone : 03 27 71 81 20

Mail : ce.0590064z@ac-lille.fr

En ce qui concerne l'enseignement général

Au :
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL
Madame Michele BOURDIAULT - Directrice des Études
87, rue de la Fonderie - 59500 DOUAI

Mail : mbourdault@ville-douai.fr

En ce qui concerne l'enseignement musical et chorégraphique

- Les instruments enseignés au Conservatoire de Douai sont les suivants : Piano, Orgue, Clavecin, Harpe, Violon, Violon baroque, Alto, Violoncelle, Contrebasse, Flûte à bec, Flûte Traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Basson, Trompette/Cornet, Cor, Trombone, Tuba, Carillon, Percussion, Chant lyrique, Guitare classique et Batterie jazz.

- Pré requis en danse Modern Jazz, danse classique, danse contemporaine, en conservatoire ou établissement artistique ou en milieu associatif.